



## Planning : ERROR 404

Malgré nos remontées individuelles pour signaler chaque jour les incohérences et erreurs du planning, malgré la mobilisation d'agents dans un groupe de travail pour tenter de réfléchir à l'amélioration de la permanence et à la gestion du planning, malgré les interpellations des syndicats (dernière en date du 29/08 par un mail à tous.tes), après une audience sollicitée auprès de la cheffe d'antenne par notre organisation qui s'est tenue le 29/08/25 et malgré une toute nouvelle NDS sur les permanences, force est de constater que rien ne change.

Il nous est encore demandé de porter la charge **des insuffisances et de l'indifférence de notre direction** sur ce sujet. La délégation de la gestion du planning à chacun des DPIP sectorisé nous avait pourtant été présentée comme ayant pour objectif de limiter ces erreurs : nous ne pouvons que constater l'échec de cette décision.

L'augmentation du nombre de permanenciers n'a pas eu vocation à alléger la charge de travail rencontrée sur les permanences mais **à pallier plus facilement les carences et dysfonctionnements quotidiens d'un planning mal établi**... il n'est pas plus tolérable de subir une permanence avec une équipe incomplète que l'on soit 3, ou 5.

Si nous pouvions espérer que les erreurs appartiennent au passé, 2026 laisse déjà entrevoir les mêmes écueils.

Rien qu'en janvier, notons 2 journées avec seulement 5 agents positionnés de permanence/suppléance, 5 journées avec 6 agents de permanence et aucune suppléance, et 4 journées avec 4 permanences et 2 suppléances : soit 11 erreurs sur les 21 jours de janvier.

Des collègues ont interpellé la direction pour les avertir qu'ils avaient été positionnés de permanence un jour de congé/TT pourtant déjà validé. Et, surprise, il leur a été demandé de se débrouiller et d'échanger par eux-mêmes, rajoutant encore une charge de travail aux agents pour réparer des erreurs commises par la direction. Quelle incohérence et perte de temps... Quel paradoxe aussi avec la sortie de la NDS "planning et dépôt des congés 2026" qui laisse présager une organisation pourtant minutieuse et qui nous impose de nous organiser presque 6 mois à l'avance.

- Nous exigeons que soit porté dans le contenu de la NDS des permanences un protocole clair et précis sur la gestion des absences de permanencier. Dès lors que l'absence d'un permanencier est anticipable (arrêt long, congés, disponibilité), avant la permanence concernée, la direction doit trouver une solution pour que la permanence soit complète ; et comptabiliser ce remplacement comme une permanence. En dehors de ce cas de figure seulement, la suppléance pourra alors être activée.

A noter que nous attendons ici **que ce travail de vérification en amont du planning soit fait par notre direction**. La gestion du planning étant une compétence de la direction, les agents du SPIP ne doivent pas se retrouver à perdre du temps pour rectifier leurs erreurs.

- Nous exigeons également que les **recommandations du groupe de travail soient prises en compte** et que des réponses soient apportées : nous demandons, encore, la **mise en circulation de la fiche accueil actualisée**, élément qui avait fait l'unanimité lors du groupe et validé par la direction et ce malgré une relance faite par mail à ce sujet le 10/10 et le 26/11. A croire que ce qui peut réellement et facilement améliorer nos conditions de travail n'intéresse guère notre direction. Nous tenons également à rappeler ici que le groupe de travail était favorable à la suppression de la suppléance, pour des **raisons évidentes d'application aléatoire et différenciée de son usage**. D'autres propositions issues de ce groupe de travail n'ont pas été retenues : établissement du planning de permanences à l'année, RETEX sur le nouveau fonctionnement des permanences...
- Nous exigeons **l'application réelle des décharges de permanence pour l'ensemble des participants et organisateurs d'une action collective** (sans distinction d'animation ou d'observation). Pour cela nous attendons de la direction un engagement clair et écrit avant tout démarrage ou reconduction d'actions collectives. Nous en profitons également pour exiger globalement le respect des décharges. Pour rappel, ce ne sont pas des éléments décoratifs ou facultatifs pour un personnel du SPIP.
- Nous exigeons aussi **la transmission du planning de permanence à minima trois mois à l'avance**. En effet, son envoi tardif a toujours pour conséquence pour les CPIP de devoir décaler les convocations de leur effectif, ou de gérer ces convocations en plus de leur permanence. Nous attendons en somme simplement que la direction nous permette de réaliser nos missions professionnelles sans ajout d'une charge de travail inutile.
- Enfin, nous exigeons du siège et de la DI de se saisir de cette question et de **garantir des moyens et outils adaptés pour établir un planning fonctionnel** pour la gestion du plus gros SPIP MO de France.

Pour conclure, nous rappelons qu'il est dans **l'intérêt de l'ensemble du service mais aussi des personnes que nous prenons en charge** de pouvoir nous appuyer sur un planning fiable.